

MAIRIE DE CUY SAINT FIACRE)

4 Rue Roger Cressent
76220 Cuy Saint Fiacre

=====
Département de la Seine Maritime
Arrondissement de Dieppe
Canton de Gournay en Bray
=====

Tél. : 02.35.90.14.12
mairie@cuy-saint-fiacre.fr

LISTE DES DELIBERATIONS DU MARDI 10 DECEMBRE 2024

Présents : Messieurs CAROLUS Michel, BAZIN Philippe, ELIE Eric, FAVRE Serge, CELLE Yannick, Mesdames DIEUTRE Sabine, HINDIE Marie, FORESTIER Coralie, LEDUC Annick, THERING Martine

Absents excusés : Mme THERING Mathilde (pouvoir à Mme THERING Martine), Mme FOUQUE Jocelyne (pouvoir à Mr BAZIN Philippe), Mr HANSSENS Didier (pouvoir à Mr CAROLUS Michel), Mme VIVET Florence

Secrétaire de séance : Mme LEDUC Annick

Approbation PV séance du 8 octobre 2024	Approuvé à l'unanimité
Délibération portant avis sur le projet de périmètre et de statuts d'un Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement issu de la fusion du SAEPA du Bray Sud et di SIAEPA de Cuy Saint Fiacre (n°2024- 34)	Approuvé à l'unanimité
Délibération portant sur l'avant-projet n°M6441-1-1-2 du SDE 76 : Eclairage public route de Dampierre (n°2024- 35)	Approuvé à la majorité (10) 2 abstentions 1 contre
Délibération portant sur l'avant-projet n°M6442-1-1-1 du SDE 76 : Eclairage public route de Dampierre (n°2024- 36)	Approuvé à la majorité (10) 2 abstentions 1 contre
Délibération portant sur l'avant-projet n°M6843-1-1-1 du SDE 76 : Eclairage public route de Dampierre (n°2024- 37)	Approuvé à la majorité (10) 2 abstentions 1 contre
Délibération portant autorisation de signature d'une convention pour la mise à disposition par le CDG 76 d'un agent chargé de la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail (ACFI) (n°2024-38)	Cout : 77 euros annuel Approuvé à l'unanimité
Délibération relative au contrat de l'adjoint technique non titulaire sur l'emploi permanent à temps non complet 8/35 ^{ème} (n°2024-39)	Contrat reconduit 1 an soit jusqu'au 31 janvier 2026 Approuvé à la majorité (8) 4 abstentions – 1 contre

Délibération pour acceptation de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) par France Télécom pour l'année 2024 (n°2024-40)	Acceptation de la somme de 432.13 € Approuvé à l'unanimité
Délibération pour fixer les tarifs communaux pour l'année 2025 (n°2024-41)	Maintien des tarifs Approuvé à l'unanimité
Délibération relative aux 2 parcelles délimitées Chemin de la Garenne (n°2024-42)	2 parcelles de 900m² chacune Prix d'une parcelle : 40 000 € Approuvé à l'unanimité

Le Maire, Sabine DIEUTRE